



FLOREAL

Forêt Privée de LORRAINE Et ALSACE

Mars 2009 - N° 76
PARUTION TRIMESTRIELLE



Photo : Jean-Pierre Corvisier

Edito

Les forestiers vivent certainement une époque charnière.

Nous connaissons l'ancien monde : une forêt française -privée en particulier- parmi les plus productives d'Europe, qui a su se doter d'outils remarquables (connaissance des stations forestières, descriptions typologiques, plans simples de gestion...), mais aussi une filière bois souffreteuse avec plus de bas que de hauts, un morcellement de la propriété privée irrationnel, une balance commerciale des bois inexorablement déficitaire et une récolte qui a tendance à stagner. La forêt française sait faire mieux, elle peine à faire plus.

De quoi demain sera-t-il fait ?

Dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, l'Etat affiche une politique ambitieuse en matière d'écomatériau et d'énergie renouvelable. Alors tous les regards se tournent vers le bois, les élites se penchent sur la filière et découvrent qu'elle n'est pas si en forme que cela ! Rapports, missions, remue-ménages tournent à plein régime pour trouver les remèdes miracles. C'est en Lorraine, le 18 décembre 2008 à Neufchâteau, que le Président Sarkozy a demandé au Sénateur Puech de construire un plan de mobilisation ambitieux. La filière est en attente de ses propositions, qui devront être à la hauteur de la très grave crise qu'elle traverse actuellement.

Les propriétaires forestiers sont également en attente, en rappelant une évidence : pour que la "machine-forêt" tourne correctement, il faut commencer par motiver les producteurs que nous sommes. Un seul exemple pour illustrer mon propos, le problème de l'assurance tempête : celle-ci existe en théorie (et c'est pour cela qu'il ne peut y avoir indemnisation des chablis après les arrêtés de catastrophes naturelles), mais elle est en réalité économiquement impossible ! La loi de 2001 renvoyait le sujet à un rapport du gouvernement, qui n'a jamais été présenté... Les propositions très concrètes de notre Fédération n'ont jusqu'à présent jamais été prises en compte... Oui nous sommes en attente de propositions qui considèrent les producteurs forestiers et qui leur permettent de conserver le goût d'entreprendre. C'est la condition sine qua non pour que l'Etat réussisse les objectifs qu'il s'est fixés.

SOMMAIRE

Edito :	p 1
Actualité : Avantages fiscaux Des DEFI à relever	p 2-3
Economie : Focus sur Burgo-Ardenne Et la filière ?	p 4
Homme des bois : Raymond Sutter Des P.S.G. comme s'il en pleuvait	p 5
Technique : Mélange d'essences en forêt : De la théorie à la pratique	p 6-7
Autour de Nous : Changer de regard La Meuse inventorie ses arbres remarquables	p 8
Parole à Vincent Ott Défendre et protéger les propriétaires alsaciens	p 9
Arbre au vert : Le Frêne Il est sous étroite surveillance	p 10
Au coin du bois : Rencontrons-nous en 54 La qualité, ça se voit !	p 11
De feuilles en aiguilles : Nos brèves	p 12



Avantages fiscaux : des DEFI à relever

Ces DEFI là sont des acronymes : ils signifient Dispositifs d'Encouragement Fiscal à l'Investissement en forêt. Ils concernent l'achat de forêts, les travaux forestiers, ou les frais de gestion dans le cadre de contrats d'approvisionnement des industries du bois. Certains de ces dispositifs existent depuis 2001, mais la Loi de finances pour 2009 les a rendus beaucoup plus opérationnels.

Petit à petit les subventions directes s'évanouissent au profit d'avantages fiscaux (sous réserve que l'on paye des impôts !) ; Les subventions se meurent, vivent les DEFI ! En voici les nouvelles règles du jeu, valables pour 2009, donc pour la déclaration de revenus qui sera remplie au printemps 2010, et valables jusqu'au 31 décembre 2013.

DEFI ACHATS DE FORÊTS

Qui ?

Propriétaire forestier, personne physique ayant son domicile fiscal en France.

Quoi ?

Acquisition de bois ou de terrains nus à boiser pour obtenir ou conforter une unité de gestion comprise entre 5 et 35 ha⁽¹⁾ d'un seul tenant, sauf en «zone montagne» où la notion "d'un seul tenant" n'est pas strictement exigée (habitants de Bitche à Remiremont, vous êtes gâtés !), sans que l'acquisition concerne plus de 25 ha d'un seul tenant. Les achats d'enclaves sont également concernés. Les frais de mutation sont déductibles. Il s'agit de l'acquisition de biens réalisée dans l'année considérée, là encore sauf en zone de montagne où l'on peut prendre en compte trois années antérieures (décidément de Saint-Dié à Ribeauvillé, vous êtes gâtés !). Autrement dit :

- ✓ Vous possédez 3 ha, vous achetez 1 ha contigu, vous n'êtes pas éligible.
- ✓ Vous n'avez pas de parcelles au préalable, vous achetez 6 ha d'un seul tenant, vous êtes éligible
- ✓ Vous possédez 12 ha et vous agrandissez votre propriété de 3 ha contigus, vous êtes éligible.

Quelles conditions ?

Engagement du bénéficiaire à avoir un document de gestion durable (P.S.G. pour propriétés > 10 ha et C.B.P.S. ou R.T.G. entre 5 et 10 ha) et à conserver les terrains pendant 15 ans. Pour les terrains nus, le propriétaire doit en réaliser le boisement.

Combien ?

Réduction de l'impôt sur le revenu de 25 % du montant de l'acquisition, plafonnée à 5.700 € par an pour une personne célibataire et 11.400 € pour un couple.

Exemple : un achat de 15.000 €, plafonné à 11.400 € génèrera une réduction d'impôt sur le revenu de 2.850 €, pour un couple.

La nouveauté 2009 : l'abaissement du seuil de 10 à 5 ha.

DEFI ACHATS DE PARTS DE GROUPEMENTS FORESTIERS

Quoi ?

Souscription ou acquisition en numéraire de parts de groupements forestiers.

Les règles du jeu correspondant à celles du DEFI achats de forêts, sans aucune notion de seuils de surfaces, mais avec deux conditions spécifiques :

- ✓ le G.F. doit avoir un plan simple de gestion agréé, et donc une forêt de taille > 10 ha
- ✓ le bénéficiaire s'engage à conserver ses parts pendant 8 ans.

Pas de nouveauté !

DEFI TRAVAUX

Qui ?

Propriétaire forestier personne physique ou porteur de parts de G.F., ayant son domicile fiscal en France.

Quoi ?

En règle générale, toutes dépenses d'investissement liées à l'amélioration de la forêt, ainsi que la maîtrise d'œuvre correspondante : travaux de plantation, de reconstitution, tailles de formation, dépressages, balivages, ...

Les travaux de dessertes, pistes, places de dépôts, ... sont également concernés.

Quelles conditions ?

Travaux dans une unité de gestion d'au moins 10 ha d'un seul tenant avec un document de gestion durable : P.S.G., R.T.G., C.B.P.S. sur une durée d'au moins 8 ans.

Les plants forestiers concernés doivent être conformes aux prescriptions des arrêtés régionaux.

Les bénéficiaires doivent conserver les terrains pendant 8 ans minimum, les membres des groupements forestiers doivent conserver leurs parts pendant 4 ans.



Elagage et desserte : exemples de travaux éligibles au DEFI

Photos : Philippe Laden

⁽¹⁾ Ce seuil de 35 ha est à confirmer en attente de l'instruction fiscale à venir



Photo : Philippe Laden

Combien ?

Réduction de l'impôt sur le revenu de 25 % du montant des travaux, ou de la fraction correspondante de ce montant pour les porteurs de parts, TVA comprise. Ce montant de travaux est plafonné à 6.250 € pour une personne célibataire, ou 12.500 € pour un couple, mais l'excédent est reportable pendant 4 ans dans les limites du même plafond (et même pendant 8 ans en cas de sinistre).

Exemple : des travaux de 15.000 € TTC permettront à un couple de déduire $12.500 \text{ €} \times 0,25 = 3.125 \text{ €}$ en année n et le solde, soit $2.500 \text{ €} \times 0,25 = 625 \text{ €}$ en année $n+1$.

A noter que :

Les charges salariales d'un employé réalisant les travaux peuvent être prises en compte, voire les factures liées à des travaux réalisés par le propriétaire lui-même.

Beaucoup de nouveautés par rapport aux textes précédents, et spécialement la multiplication par 5 des montants déductibles.

DEFI CONTRAT DE GESTION

Ce nouveau DEFI est fait pour "booster" la mobilisation des bois pour les propriétés de moins de 25 ha. Cela se traduit par la prise en compte des dépenses de rémunération versées pour la réalisation d'un contrat conclu avec un expert forestier ou une coopérative pour la commercialisation de bois. Il faut :

- ✓ avoir moins de 25 ha, une garantie de gestion durable, et un programme de coupes et travaux.
- ✓ participer à un contrat d'approvisionnement dans le cadre d'un contrat de vente ou d'apport.

La réduction d'impôts porte sur 25 % de la dépense plafonnée à 2.000 € pour un célibataire et 4.000 € pour un couple.

Pour plus de détails, il faut attendre les dispositions fixées par décret et questionner son expert ou sa coopérative favori.

Les 3 DEFI peuvent-ils se cumuler ?

Oui, dans la limite de chaque plafond indiqué. Mais les DEFI sont concernés par un plafonnement général de certains avantages fiscaux au titre de l'impôt sur le revenu.

Ce plafond annuel de réduction d'impôts sera égal à 25.000 €uros + 20 % du revenu imposable.

Un petit rappel sémantique

Les documents dits de "gestion durable" sont :

- * Le Plan Simple de Gestion (P.S.G.) obligatoire pour les forêts supérieures à 25 ha d'un seul tenant et possible à partir de 10 ha possédés sur une commune ou des communes proches.
- * Le Règlement Type de Gestion (R.T.G.) pour les forêts de taille inférieure ; document rédigé par un expert forestier, ou une coopérative, ou un groupement agréé. En Lorraine et en Alsace, ce produit devrait très bientôt apparaître sur les étals.
- * Le Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles (C.B.P.S.), également pour les forêts de taille inférieure ; document rédigé par le C.R.P.F. et en rayonnage depuis déjà 3 ans.

Le P.S.G. décrit les actions prévues dans la propriété, les deux autres documents sont une "charte de qualité" que le propriétaire s'engage à respecter, en la signant.

Une idée... et si on simplifiait ?

Autres nouveautés fiscales : I.S.F. et parts de G.F.

Jusqu'à présent, seules les parts de groupements forestiers représentatives d'apports en nature (apport de terrain) étaient prises en compte dans le régime Monichon dans le cadre de l'I.S.F. Depuis le 1er Janvier 2009, toutes les parts, quelle que soit leur origine (terrain ou numéraire) seront susceptibles de bénéficier de l'exonération.

Pour tout renseignement :

☎ 03.87.31.67.72

Philippe Laden - CRPF



Focus sur Burgo-Ardennes

Alors que la plupart des marchés et des esprits sont déprimés, que la tempête du Sud-Ouest a encore noirci le tableau, nous souhaitons savoir comment le poids lourd du Grand Est -le fabricant de pâtes et papiers Burgo-Ardennes- vivait cette situation. Situé juste à la frontière franco-belge, entre Montmédy et Virton, Burgo-Ardennes, avec ses besoins de 1.400.000 tonnes de bois, impacte considérablement la filière feuillue de notre région. Floreal a interrogé Eric Meurisse, responsable de l'approvisionnement Bois.



Comment s'organise votre approvisionnement ?

Nous avons besoin de 1,4 million de tonnes de bois à moins de 150 km. Près des 3/4 vient de France (de Lorraine en particulier), le reste du Benelux et d'Allemagne. Les plaquettes de scieries sont marginales dans notre approvisionnement (car elles sont rares !) ; l'essentiel est donc formé de bois ronds récoltés par 150 fournisseurs, exploitants, administrations forestières, coopératives. Nous prenons exclusivement des feuillus, mais tous les feuillus (à l'exception du châtaignier), même le chêne et même désormais le tilleul. Nos essences favorites sont hêtre, charme, bouleau.

Comment analysez-vous la situation de la filière aujourd'hui ?

La situation est objectivement très difficile dans la plupart des secteurs, avec des fermetures de sites et de lignes partout en Europe. Par exemple, la quasi-totalité des usines de pâtes annonce du chômage technique. En ce qui nous concerne, touchons du bois, ce n'est pas le cas et à ce jour, nous maintenons pour 2009 nos besoins en approvisionnement.

Notre situation est confortée grâce à l'intégration des 3 activités pâtes, papiers, énergie. Nous couvrons, en effet, 82 % de nos besoins en énergie, ce qui est un gros atout.

Je suis surtout inquiet de la fragilité de nos fournisseurs. Par la morosité des marchés, par l'annulation de grandes ventes publiques, ils n'ont plus beaucoup de réserves devant eux.

Dans ce contexte, nous essayons de maintenir une certaine stabilité des prix, entre 8 et 10 € la tonne sur pied.

Avec cette conjoncture difficile, la certification devient incontournable et cela se traduit dans les faits : 55 % de bois certifiés en février 2009, chiffre jusqu'à présent jamais atteint.

Et la tempête du Sud-Ouest dans tout cela ?

Justement, nous pourrions, avec l'aide au transport qui se met en place, remonter massivement les peuplier de la Garonne. Nous ne le ferons qu'avec grande prudence, pour ne pas détruire la filière locale. Nous avons des intérêts communs et il faut y réfléchir à 2 fois.

Quelles perspectives pour demain matin ?

Deux thèmes vont voler la vedette à tous les autres :

- la certification qui sera un "outil de base". Déjà aujourd'hui nous ne saurions vendre une grande part de notre production sans elle ;
- le bois-énergie que les pouvoirs publics devront savoir accompagner pour qu'il se développe au profit de la forêt et non à son détriment.

L'opinion publique est curieuse : brûler du bois lui paraît excellent, le transformer en papier -avec ce que cela comporte de plus value- est suspect ! Il faut faire contre mauvaise fortune bon cœur !

Le Groupe Burgo

13 usines de pâtes et/ou de papier, dont 12 en Italie.
2,2 milliards d'€uros de chiffres d'affaire, 5.500 salariés, 3 millions de tonnes de papier fabriqué, 850.000 tonnes de pâte.

A l'intérieur du groupe, Burgo-Ardennes compte 650 salariés et 2 productions : 360.000 tonnes de pâtes et 360.000 tonnes de papier couché (impression, écriture). Pour donner un ordre de comparaison, c'est 1,5 fois le besoin de toute la Belgique !

De la conjoncture en général, et des effets de la tempête en particulier

Avec le ralentissement de l'activité économique, et de la construction en particulier, la demande en bois s'est resserrée sur la plupart des marchés. L'industrie de pâtes et panneaux souffre beaucoup, le marché du hêtre a quasi disparu, même le chêne donne des signes de ralentissement (au moins 20 % de baisse sur le prix depuis l'été 2008). Le sapin-épicéa de qualité charpente "tient encore le coup", même si des réajustements sont à prévoir.

La tempête Klaus de janvier dernier arrive au pire moment, alors que le marché semble incapable d'"avalier" le bois tombé. Conséquence immédiate dans le Grand Est : il faut actuellement "mettre une croix" sur les débouchés du peuplier (très sinistré en Haute Garonne et Lot et Garonne) et d'emballage, c'est-à-dire une grande part des qualités médiocres.

Une bonne nouvelle : après l'arrêt des scieries réunies d'Abreschviller, la plus grande scierie de résineux de Lorraine, le redémarrage du site, sous le nom d'Abreschviller sciage, a eu lieu mi-janvier. Nous souhaitons le meilleur à l'équipe dirigeante et aux 60 salariés dont l'emploi a pu être sauvé.

Une mauvaise nouvelle : la fermeture de Saint-Dizier-Isoroy (Chamouilley) qui fabrique des panneaux MDF avec 250.000 tonnes de bois est programmée. Avec l'arrêt, il y a un an, de l'utilisation du bois de l'usine de Soissons-Venezel, c'est près de 500.000 tonnes de débouchés qui disparaissent.

Mais des perspectives désormais très lisibles :

Les politiques en faveur du bois énergie commencent à se traduire dans les faits, dans le paysage lorrain-alsacien. Les projets foisonnent ; tous ne verront pas le jour, loin de là, mais les besoins à moins de 6 ans dépasseront forcément 500.000 tonnes. Avec la notion d'éco-matériau qui prend corps, et l'écocertification pour "emballer", l'avenir du bois n'a jamais été aussi radieux !... Certes, cela ne se voit pas encore !

Philippe Laden - CRPF

Photos : Philippe Laden



Homme des bois

Des P.S.G. comme s'il en pleuvait...

Le département du Haut-Rhin, et ce n'est pas le seul, connaît depuis quelques années une recrudescence de plans simples de gestion : 9 nouveaux documents ont été agréés en 4 ans et 3 sont prévus au prochain conseil d'administration du CRPF. Quelles sont les motivations de ces "nouveaux propriétaires" pour réaliser ou faire réaliser ces documents ? Comment expliquer une telle hausse ?

Raymond Sutter, forestier dans la vallée de la Doller, illustre parfaitement cette volonté de faire de la forêt durablement. "Adhérent de longue date à l'association forestière de la vallée de la Doller et trésorier du groupement de développement Forêts-Services 68, j'ai la chance de bien connaître les structures un peu complexes de la forêt privée. Initialement, propriétaire d'une parcelle au vallon du Glasbach sur la commune de Niederbrück, j'ai procédé en 1988 et 1989 à l'achat de 5 parcelles supplémentaires. La bourse foncière forestière, soutenue financièrement par la Région Alsace, a été un vrai moteur car elle m'a permis d'acquérir successivement des parcelles voisines entre 2000 et 2006, jusqu'à obtenir une surface de 13 ha d'un seul tenant".

Pourquoi réaliser un P.S.G. pour seulement 13 ha ?

"Tout d'abord, le plan simple de gestion m'a offert une défiscalisation intéressante par l'intermédiaire des mesures du DEFI Forêt. Cette motivation n'est pas négligeable certes, mais ce n'est pas la seule. Il était intéressant pour moi, à travers ce document, d'unifier toutes les parcelles acquises, par leur description en terme de peuplements, mais aussi en terme de coupes et de travaux à venir. Grâce aux journées du FOGEFOR qui se sont déroulées dans ma forêt et grâce aux réunions du programme "Rencontrons-Nous", je disposais de nombreuses mesures de placettes d'exercices, et aussi de conseils qui ont été traduits dans mon P.S.G.

Avec cet outil, je peux maintenant affirmer que je connais bien ma forêt.

Je n'ai plus besoin de m'interroger sur les passages en coupes dans telle ou telle parcelle, ou sur la période de réalisation des travaux forestiers. Tout est indiqué".

Que faire en cas d'une diminution des prix des bois ?

"Le P.S.G. est un document souple. Les propriétaires peuvent anticiper ou retarder coupes et travaux en fonction des prix du bois. C'est un élément de réponse. Mais je ne suis pas sûr que dans le cadre de coupe d'amélioration, le fait de repousser constamment l'échéance de ces coupes soit une bonne décision. Ce que le propriétaire va perdre en terme de baisse des prix il le récupérera probablement en qualité et en production".

Quels peuvent être les autres avantages d'un P.S.G. ?

"Le premier d'entre eux est sans conteste le passage de témoin, témoin d'une gestion antérieure, d'une histoire sylvicole, de peuplements identifiés et cartographiés... Mes deux fils ne s'intéressent actuellement pas à la forêt. Je pense que le P.S.G. pourra leur être bien utile lorsqu'ils voudront localiser et identifier la forêt dont ils hériteront un jour. C'est également un garde-fou contre une grande partie des contraintes environnementales qui ne cessent de se multiplier. Cette garantie de gestion durable nous préserve quelque peu".

Monsieur Sutter, en homme convaincu, considère le Plan Simple de Gestion comme un bon plan.

Thierry Bouchheid - CRPF
avec la participation de
Daniel Wohlhuter - FS 68

Quelques chiffres

+ **9** P.S.G.
dans le département
du Haut-Rhin
depuis 2004
et 3 en préparation

+ **4** P.S.G.
dans le département
du Bas-Rhin
depuis 2006

Photo : Thierry Bouchheid



Mélange d'essences en forêt : de la théorie à la pratique



Dans le dernier numéro de Floréal, nous avons présenté une synthèse des connaissances scientifiques actuelles sur les effets des mélanges d'essences en forêt : résistance aux aléas climatiques et sanitaires, fonctionnement des écosystèmes, aspects économiques,...

L'objet du présent article est de proposer des solutions pratiques pour conduire les mélanges (à l'exclusion du boisement des terres agricoles, marginal en Lorraine-Alsace).

Cependant, restons modestes ! Une interview de techniciens de différents horizons montre rapidement que l'on touche à un sujet où l'unanimité relève du vœu pieu. Bref, à chacun ses convictions, parfois profondément ancrées. Essayons d'y voir plus clair.

Quelques fondamentaux à prendre en compte

Il n'existe vraisemblablement pas de solution idéale, mais pour éviter les erreurs, quelques principes de base doivent être respectés avant toute décision sylvicole :

- ✓ réaliser un diagnostic de l'existant : présence ou non de recrû naturel, dynamique de la végétation naturelle, risques (gibier, problèmes sanitaires), contraintes (pente, nature du sol),... Une phase d'attente/observation d'environ 2 ans peut être utile avant tout projet de plantation,
- ✓ planter ou favoriser uniquement des essences adaptées à la station, surtout dans le contexte de changements climatiques annoncés,
- ✓ analyser ses disponibilités financières et en temps.

En Lorraine-Alsace, le contexte varie d'une région naturelle à l'autre. Les modes de mélange et les associations d'essences sont donc à adapter au cas par cas.

Les différents modes de mélanges

Traditionnellement, différents types de mélanges sont distingués : pied à pied (mélange intime), ligne par ligne, par bandes, par placeaux, par îlots et par parquets.

Chaque méthode a ses adeptes et bien sûr, ses avantages et inconvénients. Le tableau ci-après propose une appréciation des types de mélange en fonction de plusieurs critères.

Type de mélange	Pied à pied	Ligne par ligne	Par bandes	Par placeaux ⁽¹⁾	Par îlots ou bouquets ⁽²⁾	Par parquets ⁽³⁾
Finesse d'adaptation à la station	Forte	Moyenne	Moyenne	Forte	Forte	Moyenne
Facilité d'installation	Faible	Forte	Forte	Faible	Moyenne	Forte
Facilité de conduite sylvicole	Faible	Faible	Moyenne	Moyenne	Moyenne	Forte
Réduction des effets de lisière	Forte	Moyenne	Faible	Faible	Moyenne	Forte
Réduction des risques sanitaires et climatiques	Forte	Forte	Moyenne	Forte	Moyenne	Faible
Facilité exploitation-débardage	Faible	Moyenne	Forte	Moyenne	Moyenne	Forte
Homogénéité des lots de bois	Faible	Moyenne	Forte	Faible	Moyenne	Forte
Remarques	Fréquent en régénération naturelle				Fréquent en régénération naturelle	Proche du peuplement pur, le mélange se situant à une échelle assez importante

(1) Taille de 30 à 50 m² répartis dans un recrû existant

(2) Taille inférieure à 0,5 ha

(3) Taille supérieure à 0,5 ha, voire 1 ha. Les appréciations du tableau sont données pour des parquets de taille importante.

Cas de la régénération naturelle

En général, les régénérations naturelles sont plus ou moins mélangées en plaine comme en montagne. Les essences se répartissent pied à pied ou par îlots sur des plages plus ou moins étendues.

Le rôle du forestier consistera dans ce cas de figure à "accompagner" la nature, en créant des cloisonnements sylvicoles pour pénétrer dans la parcelle (lorsque c'est possible). Parallèlement lors des entretiens, il devra veiller à :

- ✓ éviter les actions en faveur d'une seule essence comme par exemple, supprimer systématiquement les feuillus ou les pins sylvestres dans une régénération de sapin ou d'épicéa, ou encore éliminer toutes les essences autres que le chêne ou le hêtre en plaine,
- ✓ doser le mélange en fonction des objectifs recherchés (ex : sapin 80 %, hêtre 20 % plus minoritaires en montagne, ou mélanges plus diversifiés : hêtre, chêne, érables, alisier en plaine),
- ✓ favoriser les essences minoritaires pour leur valeur économique, patrimoniale, de capacité d'adaptation aux changements climatiques,
- ✓ sauvegarder les essences de diversification (bouleau, érables, feuillus précieux,...) lorsque la dynamique de végétation conduit à des peuplements presque purs (ex : hêtraie sur plateaux calcaires ou chênaies en contexte acidiphile),
- ✓ lorsque la régénération est insuffisante ou trop peu diversifiée, enrichir en introduisant des plants à basse densité (200 par ha) que l'on protégera contre le gibier si nécessaire.

Cas des plantations

Le cas des plantations est plus complexe que celui des régénérations naturelles, car on pense souvent partir de l'état "zéro". Pourtant dans nos régions, il est bien rare, voire exceptionnel que rien ne repousse après une coupe. C'est une évidence pour les propriétaires situés sur plateaux calcaires où la repousse est souvent rapide et riche en essences "objectif". C'est moins vrai dans certains contextes acides, notamment dans le massif vosgien. Quoi qu'il en soit, il est certain qu'un recrû ligneux, d'abondance et d'intérêt variables, apparaîtra.

Face à ce constat, des stratégies différentes peuvent être envisagées. Attention ! Les itinéraires présentés ci-dessous ne sont pas forcément éligibles aux aides de l'Etat :

En plaine

- ✓ **Quand le recrû est abondant et contient des tiges de qualité**, gérer les essences "objectif" du recrû ou, si nécessaire, installer des lignes à fort espacement (par exemple 6 m entre ligne, 4 m à 6 m sur la ligne) pour garantir un minimum de tiges d'avenir et de diversité. Par exemple, introduire des lignes d'érables planes ou sycomores dans un recrû de hêtre. Un panachage sur la ligne est possible avec l'intercalation d'alisier ou merisier.
- ✓ **Si le recrû est plus avare en essences intéressantes**, la technique des lignes ou îlots est toujours utilisable, mais avec des densités plus importantes. La technique des placeaux, qui consiste à installer des groupes de 20 à 30 plants à forte densité (1 m x 1 m) tous les 14 mètres d'axe en axe, avec pour objectif final de trouver au moins un arbre d'avenir par placeau, est également praticable (souvent utilisée pour le chêne). On peut aussi s'orienter vers une culture d'arbres en plantant des feuillus précieux à basse densité et en se servant du recrû comme accompagnement.
- ✓ **Dans les cas où le recrû est rare et de mauvaise qualité (après coupe rase d'épicéa, par exemple)**, planter à des densités plus fortes : 600 plants/ha ou plus, selon les essences. Toutes les techniques de mélange sont envisageables. Il faut cependant être conscient des difficultés engendrées par le pied à pied, qui nécessite des interventions précoces pour choisir et favoriser les tiges à conserver. Cette technique est à réserver aux propriétaires très interventionnistes.

Les bandes, quant à elles, sont génératrices d'effet de lisière important. Les lignes, longtemps décriées, ont été réhabilitées par Jacques Becquey (CNPPF-IDF), dans un article de Forêt-entreprise (n° 178), sous réserve de prévoir des écartements entre ligne permettant aux essences de tempérament différent de s'exprimer.

Si les différences stationnelles sont marquées sur la parcelle, la technique des bouquets ou parquets est plus adaptée, car elle permet d'installer les essences en fonction du sol.

Enfin, même si la plaine est surtout le domaine du feuillu, il ne faut pas exclure certains mélanges avec du résineux, comme par exemple le pin sylvestre, obtenu le plus souvent naturellement, ou les mélèzes et douglas, à introduire plutôt par bouquets ou parquets.

Dans tous les cas, le recrû naturel pourra servir de bourrage et permettra également de recruter des essences d'avenir.

En montagne

La situation de la montagne, avec la prédominance du résineux et des contraintes liées à la pente et la spécificité des débouchés des produits, se révèle plus complexe.

En effet, panacher feuillus, résineux blancs et résineux rouges de façon intime conduit inévitablement à augmenter les difficultés d'exploitation et de tri des bois.

Par conséquent, les dispositifs pied à pied et par petits bouquets successifs dans le sens de la pente sont à éviter.

On s'orientera plutôt vers un système de bouquets ou parquets d'essences "principales", à l'intérieur desquels on gardera des essences du recrû naturel pour la diversité et le fonctionnement des écosystèmes (litière,...).

Des îlots de diversification feuillus (hêtre, érable sycomore) sont bénéfiques, ainsi que la conservation de quelques bouleaux et autres essences accessoires. De même, conserver le pin sylvestre, même sur station fraîche, est une précaution pour l'avenir.

Le système des bandes est possible, les phénomènes de phototropisme étant moins marqués chez les résineux, mais l'impact est plus fort sur le paysage. Enfin, l'alternance de lignes d'essences différentes est assez difficile à maîtriser.

Pour essayer de conclure

Cet article n'a évidemment pas la prétention de fournir des solutions clé en main, mais celle de provoquer la réflexion avant l'action, et surtout d'adapter les raisonnements aux contextes naturels et humains.

Les mélanges comportent certes des faiblesses, mais, bien étudiés, leurs inconvénients peuvent être minimes. Ils présentent en outre des atouts incontestables : réduction des incidences d'ordre sanitaire, économique et permettent, dans un contexte d'évolution climatique, de diversifier les risques.

Cyril Vitu - CRPF

Photos : Philippe Laden





Autour de nous

Changer de regard, ou comment sortir de l'anonymat

Plus on est gros, vieux et de forme étonnante, plus on est remarquable... Non, ce qui semble vrai pour les arbres ne l'est pas forcément pour les humains ! Jaloux que nous sommes... En Meuse, ils sont un groupe de passionnés à souhaiter rendre hommage à leurs arbres remarquables. Voyons de quelle façon.



Charme très cannelé

La Meuse est à la recherche des ses arbres remarquables. Des arbres que l'on remarque par leur allure, leur prestance, leur silhouette étonnante, que l'on imagine porteurs d'histoire, de légendes, des arbres qui ont un caractère singulier, sacré. Des arbres reconnaissables, repères dans le paysage. Des arbres grands, gros, âgés, imposants. Des arbres autochtones ou exotiques. En forêt, dans des parcs, des prairies, des alignements, ou encore en zone urbaine.

Ces arbres remarquables de nos paysages agricoles, forestiers, urbains, appartiennent à notre patrimoine. Il est primordial de les identifier, de les répertorier, pour pouvoir les préserver selon un mode de gestion durable. Ce travail s'inscrit au cœur de la mission de sauvegarde de la biodiversité en territoire meusien.



**Alisier torminal
Le Bouchon-sur-Saulx (55)**

A l'initiative du Centre de Formation pour Adultes du lycée agricole de Bar le Duc et en collaboration avec le Parc Naturel Régional de Lorraine, l'inventaire commencera en 2009. Le projet rassemble de nombreux partenaires : O.N.F., DIREN, Conseil Général, Université de Nancy 2, France Nature Environnement, Association A.R.B.R.E.S. (Arbres Remarquables, Bilan, Recherche, Études et Sauvegarde),... Pas d'inquiétude, le C.R.P.F. figure en bonne place parmi ces acteurs !

Un comité scientifique est constitué, dont le premier rôle est, dans une première phase, l'élaboration d'une méthode de recensement sur la partie meusienne du Parc Naturel de Lorraine.

Une plaquette de présentation du projet est en voie d'achèvement. Elle sera largement diffusée. Chacun sera appelé à participer en signalant les arbres remarquables qu'il connaît : un simple coupon-réponse à remplir et à retourner au CFA.



**Enorme loupe sur chêne pédonculé
Saint-Amand (55)**

Des cases à cocher, des réponses à chercher... Par exemple,

*"Pour vous, en quoi cet arbre ou cet ensemble est-il remarquable ?"
"Est-il insolite par sa forme ou sa silhouette ?"
"Peut-on l'associer à un personnage ou un événement historique ? A la religion ? A des croyances, coutumes, légendes ?"*

Affûtez votre regard. Les arbres méritent d'être remarqués !!

Anne Madesclaire - CRPF
Fabrice Varinot, sylviculteur meusien,
membre de l'Association ARBRES

Photos : Fabrice Varinot



Epicéa Courroux - Velaines (55)



**Chêne président - Ø 1,30 m > 3 m
Le Bouchon-sur-Saulx (55)**



Défendre et protéger les propriétaires forestiers en Alsace en 2009. Actions et méthodes de votre syndicat

Les droits des propriétaires forestiers ne sont pas inscrits dans le marbre et la vie du droit de propriété n'est pas un long fleuve tranquille, loin s'en faut ! Votre syndicat travaille jour après jour pour conserver des acquis, certes, mais aussi pour évoluer et peser dans les décisions à venir pour que nous puissions continuer à gérer nos forêts dans un contexte motivant, à la recherche de progrès, mais aussi sans lourdeur administrative inutile.

Au travers de plusieurs exemples, je vais vous illustrer notre action quotidienne qui s'effectue sans relâche. Il faut dire qu'avec près de 1.100 adhérents représentant près de 21.000 hectares, la tâche est énorme et notre poids significatif. Le monde d'aujourd'hui n'est plus celui de nos parents. Nous faisons partie du monde rural avec son bon sens et sa connaissance du terrain. Face à nous, de plus en plus, nous avons affaire à des citoyens remplis souvent de bonnes intentions, mais qui méconnaissent nos contraintes et veulent nous imposer une forêt à leur image. C'est ignorer tout le travail d'investissement réalisé par les propriétaires et l'expérience acquise au fil des générations. Comment nous faire comprendre aujourd'hui ? Comment nous défendre et nous protéger efficacement face aux multiples attaques auxquelles nous devons faire face ?

Écouter - Dialoguer - Négocier : notre véritable raison d'être !

Votre ancien Président François de Pourtalès résumait bien la situation dans laquelle se retrouvent le plus souvent vos représentants du syndicat dans de nombreuses réunions auxquelles ils participent, le plus souvent minoritairement : il y a les "parties donatrices" que sont les propriétaires de forêts, supports de plus en plus d'activités de loisir (chasse, promenade, V.T.T., équitation, sortie nature,...) et de l'autre côté, "les parties prenantes" qui sont aujourd'hui nombreuses et de plus en plus considérées en France, au vu de la multiplication des commissions et comités qui répercutent leurs demandes. J'illustrerai par quelques exemples notre difficulté à nous faire bien comprendre, mais aussi des solutions trouvées dans ces discussions longues et complexes,

car elles réunissent de nombreux groupes de pression aux intérêts opposés. La chasse est un bon exemple. Nous nous battons tous les ans pour obtenir des plans de chasse suffisants, permettant d'éviter les dégâts de gibier. Au niveau de l'accueil du public, nous tentons de faire prendre en compte par des collectivités (communauté de communes ou commune) le surcoût de l'assurance "responsabilité civile" dans une forêt qui subit une très forte pression touristique. Le coût d'installation et d'entretien d'aménagements destinés à l'accueil du public serait pris en charge par le Club Vosgien qui est cosignataire du projet de convention avec les propriétaires concernés.

Dans tous les dossiers faisant appel à des compétences techniques où la gestion durable des forêts est concernée, le C.R.P.F. intervient de façon officielle pour apporter son expertise technique et défendre la notion de gestion durable de nos forêts, c'est-à-dire une gestion forestière engagée vers la production et la récolte de bois de qualité, qui respecte l'environnement et qui se pratique dans des conditions économiques n'entraînant pas de distorsion de concurrence dans les coûts de production. Il n'est pas acceptable de faire subir des surcoûts ou des gels de coupes, ou toutes contraintes supplémentaires, sans juste contrepartie et sans respect aussi du libre choix du propriétaire. C'est là que se situe la ligne blanche à ne pas dépasser.

Le contentieux : la solution ultime

Hélas, il existe des cas où nous sommes informés trop tardivement de nouvelles contraintes injustifiées. C'est l'exemple en cours aujourd'hui d'un projet de périmètre de captage d'eau où il était projeté d'interdire toute coupe de régénération sur plus de 0,2 ha par an et toute coupe rase sur plus de 1 ha par an, cumulable au maximum sur 5 ans. Cette affaire est en cours et a été portée devant les tribunaux par le Syndicat qui soutient le propriétaire concerné par ces contraintes inacceptables. En effet, un simple calcul appliqué à sa forêt, dont 275 ha ont plus de cent ans, nous montre qu'il ne pourra pas exploiter le dernier arbre avant 230 ans soit avec un âge de plus de 330 ans !



Photo : Marie-Françoise Grillot

Ailleurs, à Neuwiller-les-Saverne, la commune n'a pas appliqué avec rigueur la réglementation sur l'abandon du produit de la chasse à la commune. Cet abandon a été obtenu avec seulement 6 voix de majorité, entraînant ainsi l'obligation pour un groupement forestier de propriétaires de payer plus de 8.000 € par an de taxe en contrepartie de cette décision d'abandon pour pouvoir chasser librement chez eux. Après vérification, nous avons trouvé plus de vingt votes favorables à l'abandon, non justifiés par rapport à la réglementation. Après de multiples contacts pris avec la mairie sans succès pour trouver une solution, nous devons aujourd'hui demander un arbitrage judiciaire dans cette affaire, pour que les droits de ce propriétaire soient reconnus.

Enfin la pression environnementaliste en Alsace, nous oblige à une vigilance accentuée. Natura 2000 et ses excès en terme de surfaces classées, nous ont obligés à remettre en cause des inventaires dits "scientifiques" réalisés avec insuffisamment de transparence et d'argumentation en plaine alluviale. Nous avons gagné un premier procès en 2005, mais l'administration nous présente en 2007 le même périmètre. Une nouvelle procédure est en cours et nous sommes en attente de son jugement.

En conclusion, je dirai que nous sommes ouverts au dialogue, à condition de ne pas dépasser la fameuse ligne blanche. Nous réalisons un travail ingrat, mais indispensable, pour défendre non seulement les propriétaires syndiqués, mais également l'ensemble des propriétaires. Adhérer aujourd'hui aux syndicats, c'est soutenir l'ensemble des représentants de la forêt privée qui se battent au quotidien, souvent dans l'ombre, pour que l'on respecte nos forêts, notre droit de propriété et surtout notre liberté d'initiative, gage de notre efficacité. C'est à ce prix que nous pourrions continuer à assumer notre rôle de producteurs forestiers d'autant plus qu'il est mis à mal aujourd'hui par la crise et la baisse des cours du bois.

Vincent OTT - Président du
Syndicat des Forestiers Privés d'Alsace



Arbre au vert

Le frêne sous étroite surveillance

*Depuis quelques mois, la mortalité des plants ou jeunes semis de frêne explose. Un champignon parasite nommé *Chalara fraxinea* est désormais placé sous étroite surveillance par le Département de la santé des forêts. Les observations des effets néfastes de ce champignon deviennent fréquentes dans le quart Nord-Est et la Lorraine-Alsace ne fait pas exception. Forestiers privés, restez vigilants !*

Cette nouvelle maladie inféodée au frêne est apparue en Pologne au début des années 90. Depuis, des symptômes similaires ont été observés dans les pays baltes et nordiques et plus récemment, en Allemagne, Autriche et République Tchèque. Au printemps 2008, des effets du même type ont été constatés en Haute-Saône, puis confirmés par l'analyse des échantillons.

Les symptômes de la maladie

Il existe plusieurs indices de la présence de ce champignon. Les plus visibles sont des dessèchements de jeunes rameaux d'un ou deux ans. Ils meurent, soit juste avant le débourrement, soit pendant les périodes sèches de l'été.



Ces symptômes sont flagrants en plantation ou en régénération naturelle sur des jeunes arbres de 6 à 8 m de hauteur. Des flétrissements de rameaux ou de pousses peuvent également apparaître, mais ne sont pas forcément nombreux. Le champignon s'attaque également à des arbres adultes, y compris de gros diamètre, repérables par une multiplication anarchique des rejets au niveau des branches.



Mais attention, la mortalité des rameaux n'est pas spécifique à cette maladie. Des observations identiques ont été réalisées à la suite d'épisodes de froid ou de sécheresse.

Essence affectée et agent pathogène

Jusqu'à présent, cette maladie n'a été décrite que sur le frêne, du stade semis au stade adulte, en peuplement, sur arbre d'alignement, ou arbre isolé. Elle semble se répandre rapidement sur de vastes zones. En Lorraine et Alsace, seule la Meuse resterait pour l'instant indemne. Moselle et Vosges sont les deux départements où sa présence avérée est la plus conséquente. Le champignon vient d'être signalé en Alsace dans le Sundgau et la plaine du Ried. Les échantillons suspects se multiplient. La souche du champignon n'a été isolée qu'en 2006. C'est donc un nouveau pathogène et son origine demeure inconnue.



Que faire ?

Actuellement, les méthodes de traitement pour limiter ses effets et sa propagation ne sont pas encore définies. L'Office National des Forêts, prudent, n'a pas souhaité prendre de risque et a gelé toutes ses plantations de frêne pour l'année 2009.

Le message à retenir est le suivant : *propriétaires de forêts, restez vigilants, surveillez vos frênes, et n'hésitez pas à contacter votre correspondant-observateur si vous avez des doutes.*



Un correspondant-observateur par département :

54	Jean-François Freund	(06.71.57.65.37)
55	Jacques Laplanche	(06.71.57.65.43)
57	Gilbert Vallageas	(06.71.57.65.40)
88	Catherine Négrignat	(06.71.57.65.48)
67	Maren Baumeister	(06.71.57.65.51)
68	Thierry Bouchheid	(06.72.93.78.02)

Thierry Bouchheid - CRPF
avec l'aide des documents et des photos du
Département de la santé des forêts

Nos prochaines journées "Rencontrons-nous"

Dates	Thèmes	Lieux	Organisation
3 avril	Quelles sont les maladies véhiculées par les tiques et les précautions à prendre ?	Ste-Croix-en-Plaine (68)	AF de Lapoutroie
3 et 4 avril	Initiation à la forêt pour les jeunes : reconnaissance des essences, exercices de balivage dans une jeune hêtraie	Dugny/Meuse (55)	Jeunes Sylviculteurs de l'Est
17 avril	10 ans après la tempête, où en est la forêt ?	Vosges du Nord (67)	Bois et Forêts 67
24 avril	Je fais une demande de plan de chasse en Moselle : Comment est-elle prise en compte ? Qui fait quoi ?	Morhange (57)	Syndicat Moselle
16 mai	L'intérêt des lisières forestières et leur traitement sylvicole	Vallée de la Doller (68)	Forêts-Services 68
12 juin	Différents types de plantations feuillues et résineuses réalisées après la tempête de 1999 : bilan, entretiens	Dainville-Berthéville (55)	C.R.P.F.
13 juin	Journée du Syndicat 57 : le Plan de Développement de Massif d'Avancy	Vigy (57)	Syndicat 57



Au coin du bois

La qualité, ça se voit !

Une trentaine de propriétaires a bravé le froid et la pluie de février pour participer à une journée «Rencontrons-nous» en Meurthe-et-Moselle. Leur objectif : tout apprendre sur l'estimation par qualité des bois sur pied, notamment le chêne. Organisée par le Groupement de Développement du Plateau Lorrain, cette formation était animée par Pierre Guillet, conseiller forestier de la Chambre d'Agriculture 54, François Schouver, technicien forestier indépendant et Jean-François Freund, technicien forestier du C.R.P.F. en Meurthe-et-Moselle.



Photo : Jean-François Freund

Une forêt et des arbres

Mme Meffé nous accueille dans sa propriété et présente les 15 ha de belle futaie feuillue essentiellement composée de chêne, dans laquelle va se dérouler la journée. P. Guillet et J.F. Freund résumant la sylviculture et le mode de gestion retenus pour cette propriété. Ils expliquent les règles de l'estimation des bois sur pied incluant la qualité des bois.

En effet, lors d'un martelage dans les feuillus, l'approche qualitative des bois peut se faire au pied par pied. Ce n'est pas le cas des résineux où pour des qualités homogènes, l'approche se fait, en règle générale, par catégorie de diamètre.

Des lettres de qualité

Le classement de qualité retenu pour les feuillus de qualité est celui du C.T.B.A.⁽¹⁾ (Centre Technique du Bois et de l'Ameublement) . A - B - C - D : A correspond à la qualité la plus belle et D à la plus médiocre.

Comme l'indique le tableau suivant, un des premiers critères à retenir pour classer un bois sur pied est le diamètre médian, ainsi que la longueur de la bille.

Qualité	Diamètre médian de l'ordre de	Longueur
A	25 à 40 cm	2,50 m à 3 m minimum
B	30 à 35 cm	3 m minimum
C	25 à 30 cm	2,50 m à 3 m
D	Pas de limite particulière, seul le diamètre fin bout compte (de l'ordre de 20 cm)	

Pour des arbres sur pied, en règle générale, les arbres de 45 cm et plus à 1,30 m sont intéressants pour les classes A et B. En dessous de ces chiffres, nous nous dirigeons vers les classes C et D.

Comme on le devine, une fois ces 2 critères facilement vérifiables (à l'aide d'un compas et d'un dendromètre) pris en compte, le classement des bois sur pied est un classement visuel extérieur.

Des mots pour dire les singularités

Moins pessimistes ? Les singularités (anciennement on parlait de défauts) sont visibles à l'œil nu. Quelles sont-elles ?

- la **rectitude** : le bois est-il droit et sans fibre torse ?
- le **méplat** : l'arbre présente-t-il, à un même niveau, deux diamètres très différents ?
- la **cannelure** : le pied de la bille comporte-t-il des stries ?
- les **branches** : existe-t-il des branches basses ou des traces de broussins (très fréquent chez le chêne où la bille de pied est mise en lumière) ?
- les **noeuds** : constate-t-on des traces d'anciennes branches disparues laissant place à des noeuds, sains ou pourris ?
- **gélivure** ou **fentes** : des fentes, dues au gel ou à la sécheresse, sont-elles visibles ?
- les **blessures** : observe-t-on des blessures, en général dues à des animaux (trous de pics par ex.), ou à des exploitations (frottement des arbres) ?

La qualité A accepte très peu, voire pas de singularités, alors que la qualité D est beaucoup plus tolérante.

Bien classer pour bien estimer

Le classement sur pied permet à un vendeur de mieux estimer ses bois en fonction de leur destination. Pour la qualité, on parle de :

- A tranchage
- B menuiserie, ébénisterie
- C sciage, charpente
- D sciage industriel, palette, calage.

Les prix varient énormément en fonction de la qualité. Le but n'est pas de faire de l'épicerie, mais d'avoir une estimation d'un prix moyen qui tient compte de l'ensemble des qualités pour s'approcher du meilleur prix de vente.

Exercice pratique

Après avoir intégré les "normes" de ce classement et les différents critères à prendre en compte, les propriétaires effectuent un exercice pratique d'estimation, sur 7 arbres.

L'objectif est double : établir le classement de ces bois dans les différentes qualités, puis faire un classement global, toutes qualités confondues.

L'analyse des résultats est édifiante : si le volume global est relativement similaire pour les 6 groupes de propriétaires, l'analyse par qualité montre des variantes incroyables (tant au niveau de prise des mesures -diamètre et hauteur- qu'au niveau du classement des bois). Certains groupes ne trouvent que de la qualité A et d'autres que de la qualité D.

L'exercice confirme bien la difficulté de classer les bois sur pied car de nombreux critères sont à prendre en compte. Il ressort comme une évidence que des bois de qualité doivent faire l'objet de cette approche pour ne pas être sous-estimés. La vente d'un lot est une étape importante pour un sylviculteur : il est donc primordial qu'elle se déroule de la manière la plus juste possible.

Le classement des bois a été effectué sur pied mais une fois abattu, d'autres singularités peuvent apparaître (cœur rouge, pourriture, roulture...). Rendez-vous est donné aux propriétaires pour venir vérifier leurs mesures, à l'automne, lorsque ces arbres seront abattus...

François Schouver - technicien forestier indépendant
Pierre Guillet - CA 54
Jean-François Freund - CRPF

⁽¹⁾ devenu FCBA depuis juin 2007 (Institut technologique Forêt, Cellulose, Bois-construction, Ameublement)



De feuilles en aiguilles

National

La tempête Klaus

La tempête "Klaus", qui a balayé le 24 janvier le sud-ouest de la France, a frappé avec plus de force que la tempête de 1999. Elle a été plus intense et a duré plus longtemps. Les forêts ont été particulièrement touchées en Aquitaine, en Languedoc-Roussillon et en Midi-Pyrénées. Les premières estimations, qui restent à préciser, font état de 60 à 80 % de dégâts dans les forêts concernées de ces trois régions (sur les zones touchées).

250.000 à 300.000 hectares de pins maritimes détruits en Aquitaine et Midi-Pyrénées (entre 30 et 50 millions de m³, soit 5 à 7 années de récolte perdue), 10.000 ha de peupleraies décimées dans les deux régions, soit 1,3 million de m³ perdus (3 à 4 années de récolte sur les zones concernées, ou l'équivalent d'une année de récolte sur la France entière) et un million de m³ de résineux dans le Sud Massif Central, Tarn et Hérault. Une première aide de 5 millions d'euros a été immédiatement mobilisée pour le dégageage des arbres tombés sur la voirie forestière et les canaux.

Des petites annonces forestières en ligne...

Forestiers Privés de France et le C.N.P.P.F. proposent un nouveau service de petites annonces sur Internet : bois d'œuvre, bois de chauffage, annonces de ventes groupées, achat et vente de forêts, locations de chasse, parts de groupements forestiers, petits matériels, emploi, etc ... Chacun peut déposer offres et demandes, joindre une géo-localisation, une photo, un document, ou demander à être alerté des nouvelles annonces par courrier électronique.

www.foretriveefrancaise.com/annonces/

Un nouveau directeur à Forestiers Privés de France

Après 13 années passées à la direction de la Fédération nationale des syndicats forestiers, Jean-Marie Barbier est parti en retraite. C'est Luc Bouvarel qui le remplace depuis le 1^{er} janvier. Il était auparavant directeur du C.R.P.F. Midi-Pyrénées.

Lorraine-Alsace

Le C.R.P.F. a un nouveau directeur

Depuis le 1^{er} janvier 2009, M. Francis Despres, adjoint au directeur général du C.N.P.P.F., a été nommé directeur par intérim du C.R.P.F. Il restera en poste jusqu'à l'arrivée du nouveau directeur, choisi par le Conseil d'Administration le 23 février dernier.

Il s'agit de M. Jean-Michel Hénon qui prendra ses fonctions le 1^{er} Juin 2009.

Un article lui sera consacré dans le prochain Floréal.

Un stagiaire E.N.G.R.E.F. au C.R.P.F.

Marc des Robert, élève ingénieur de l'E.N.G.R.E.F., effectue, au cours de ce 1^{er} semestre, son stage de fin d'études au C.R.P.F. (via l'U.F.E.). Le thème de son étude, fort intéressant, concerne "le niveau de récolte de bois dans les P.S.G. - mise au point et test d'une méthodologie d'approche de cette problématique".

Le Plan chablis 99 prend fin...

Les derniers dossiers de reconstitution (par plantations ou régénérations naturelles) liés à la tempête de 1999, doivent être transmis à l'Administration **avant le 15 Mai 2009**, dernier délai.

Après l'heure, il ne sera plus l'heure !

Lorraine

Le Conseil Régional...

Emmanuelle Weinzaepflen remplace Anne-Marie Vieu au poste de directeur de l'agriculture, de la forêt et des industries agro-alimentaires.

Meurthe-et-Moselle

Nancy accueille un Observatoire européen des forêts

Le 7 novembre dernier, le Ministre de l'Agriculture et de la Pêche, le Président de la Communauté urbaine du Grand Nancy et le Vice-Président de la Région Lorraine se sont engagés à créer un "Observatoire européen des forêts". La complexité de questions telles que le changement climatique, la biodiversité, la recherche de sources d'énergies renouvelables nécessite en effet que les décideurs politiques ou scientifiques disposent d'informations exhaustives pour comprendre la situation actuelle, les impacts des mesures, et identifier les opportunités et synergies potentielles afin de construire des plans d'action. L'observatoire aura pour objectifs de collecter, rassembler, organiser et diffuser ces informations utiles aux prises de décisions européennes, à la filière bois, aux chercheurs, ainsi qu'au grand public.

Meuse

Un apprenti en Meuse

Adrien Mauviel, B.T.S. gestion forestière au lycée de Mirecourt, réalise sa formation pratique au sein du C.R.P.F.

Il est accueilli à la Codecom de Revigny-sur-Ornain où il travaillera particulièrement sur l'amélioration du foncier de la commune de Mognéville (500 ha de petites forêts pour 300 propriétaires !).

Un "petit" nouveau au Gedefor

Julien Grisneaux vient d'arriver au Gedefor où il reprend, suite au départ de Frédéric Cordier, la zone "centre Meuse". Agé de 24 ans, il est titulaire d'un B.T.S. gestion forestière et d'une licence commercialisation des bois. Il était auparavant commis de coupe chez un exploitant.

Vosges

Blandine Fillion part en retraite

Après 19 ans passés à gérer les chiffres au sein de Forêts et Bois de l'Est, elle va pouvoir désormais se consacrer aux 8 lettres du mot : R E T R A I T E !!!

Alsace

Du nouveau à Cosylval !

Pour se rapprocher de ses coopérateurs, Cosylval a décidé de créer une agence pour le Sud de l'Alsace, composée de Julien Kubler, Frédéric Saemann, rejoints depuis janvier 2009 par Jérôme Maier, qui sera en charge de les épauler pour développer les services de gestion forestière. L'équipe sera animée par Gaël Legros.


Haut-Rhin

Deux valeureux chevaliers


Gérard Bischoff, membre fondateur de Forêts-Services 68 et actuellement trésorier de l'A.F. de la Vallée de la Doller, a été nommé Chevalier dans l'ordre du mérite agricole le 30 janvier dernier. Il reste l'une des deux mémoires du développement des forêts privées dans le Haut-Rhin.

Jean-Marie Batot, actuel Président de Forêts-Services 68 et Président de l'A.F. de la Vallée de la Liepvrette, a également été nommé Chevalier dans l'ordre du mérite agricole le 30 janvier. Il est l'une des forces vives dans la vallée du Val d'Argent, sachant toujours mettre en valeur la forêt privée.

Merci à eux pour leur remarquable dévouement !



FLOREAL
édité par le



Centre Régional de la Propriété
Forestière de Lorraine-Alsace
41, Avenue du Général de Gaulle - 57050 Le Ban Saint-Martin
(t 03.87.31.18.42 ☎ 03.87.30.66.36)
Site internet C.R.P.F. "www.crfp.fr"
Site internet Forêt Privée "www.foretriveefrancaise.com"

Responsable de la Publication
Philippe Bernard-Michel

Rédactrice en Chef
Anne Madesclaire

Rédacteur adjoint
Philippe Laden

Secrétaires de Rédaction
Marie-Françoise Grilloit, Thierry Bouchheid

Maquette
Mireille Florimond

Imprimerie S.P.E.I. - Pulnoy (54)
N° I.S.S.N. : 1266-796 X - CPPAP n° 0608 B 07968
Numéro tiré à 10.000 exemplaires
Abonnement gratuit
Dépôt légal à parution
Imprimé sur papier certifié PEFC
Labellisé Imprim'Vert

